

Février 2020

CONVENTION D'UTILISATION

Présentation

La plate-forme Protim est labellisée IBiSA, certifiée ISO9001 et NFX50-900 et reconnue comme un *Site d'Excellence Européen Bruker Daltonics*. Elle occupe 450 m² de locaux dédiés sur le campus de Beaulieu à Rennes et regroupe à ce jour près de 5 millions d'Euros d'équipements lourds. Elle fonctionne entre autres avec le support de 5 ingénieurs spécialisés et 2 chercheurs.

Protim met à disposition des équipes de recherche françaises et étrangères son savoir-faire en protéomique et offre un large éventail de technologies depuis l'analyse *sensu stricto* de protéines jusqu'à la prise en charge complète de programmes protéomiques de grande ampleur. Elle propose la stratégie scientifique et les méthodologies les plus adaptées aux projets de recherche qui lui sont soumis avec le souci de rendre la protéomique accessible au plus grand nombre.

Mode d'accès

Les instruments et technologies sont accessibles à toutes les équipes de recherche membres du réseau Biogenouest et plus largement aux équipes de recherche françaises et étrangères.

L'accès à la plate-forme est possible selon trois modalités :

- Collaboration scientifique
- Développement technologique
- Prestation de service

Toute sollicitation demande au préalable l'ouverture d'un compte utilisateur sur le site web de la plate-forme : www.protim.eu et la soumission d'un projet en ligne à l'aide d'un formulaire téléchargeable. La recevabilité des projets est étudiée sous un délai maximum de 15 jours.

Localisation

Les équipements et personnels sont installés dans les locaux de Protim au bâtiment 24, 4^e étage, Campus de Beaulieu, Université de Rennes I, 35042 Rennes cedex.

Contacts et Responsabilités

La plate-forme doit être préférablement contactée via sa messagerie générique :

proteome@univ-rennes1.fr

Vos interlocuteurs sont :

- Secrétariat : Sophie Guinard
Tél : 02 2323 5287 – Email : sophie.guinard@univ-rennes1.fr
- Responsable Technique: Emmanuelle Com, PhD - Ingénieur de Recherche Inserm
Tél : 02 2323 5973 – Email : emmanuelle.com@univ-rennes1.fr
- Directeur: Charles Pineau, PhD - Directeur de Recherche Inserm
Tél : 02 2323 5279 – Email : charles.pineau@inserm.fr
- ACMO : Blandine Charoy-Guevel - Ingénieur d'Etude
Tél : 02 2323 7307 – Email : blandise.charoy@univ-rennes1.fr

Modalités d'accès

Les personnes formées à l'utilisation des équipements et des logiciels peuvent utiliser le matériel mis à leur disposition dans des espaces spécifiques et/ou accompagner le travail des ingénieurs spécialisés. Des guides d'utilisation des équipements sont mis à disposition des utilisateurs sur demande auprès du responsable technique.

Les horaires d'accès aux locaux sont 9h00 – 18h00 du lundi au vendredi

Utilisation des appareils

Lors de la première utilisation, une formation sera assurée par l'un des ingénieurs de la plate-forme pour chaque appareil, ou espace de travail dédié. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le responsable technique pour programmer la première visite et prévoir une formation.

Des manuels techniques sont placés en permanence à proximité des appareils afin d'en rappeler le mode de fonctionnement. En cas de doute, il est également possible et souhaitable de se renseigner auprès des ingénieurs.

Respect du matériel

Comme pour tout équipement collectif, le bon fonctionnement des instruments dépend du soin qui leur est apporté par les utilisateurs. Tout dommage dû à une mauvaise manipulation devra donc être réparé aux frais de l'équipe utilisatrice. En cas de problème avec un appareil, prévenir Emmanuelle Com (poste 35973).

Tarifcation

La plate-forme fonctionne au coût réel hors salaires et n'a pas pour vocation à réaliser des bénéfices. Les frais d'entretien et de fonctionnement courant du dispositif sont assurés par la plate-forme (contrats d'entretien, mises à jour logicielles, fluides, téléphone, impressions, photocopies...). Ils sont ensuite mutualisés auprès des utilisateurs et au prorata du temps d'utilisation des équipements et espaces de travail. Les consommables nécessaires à certains travaux sont facturés aux utilisateurs au prix courant. L'achat en quantités importantes permet à la plate-forme d'obtenir des remises importantes et de réduire significativement le coût des analyses pour ses utilisateurs.

Dans le cas de demandes d'analyses non valorisables par des publications/communications scientifiques, un tarif incluant salaires et amortissement des équipements sera appliqué en accord avec le porteur de projet.

Sécurité informatique

La charte informatique de la plate-forme est fournie à chaque nouvel utilisateur dans laquelle se trouvent les consignes devant être respectées. La Charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet à l'Université de Rennes 1 est accessible dans son intégralité à l'adresse suivante: <http://securite.univ-rennes1.fr/chartes/UR1ChartePersonnel.html>.

Gestion et stockage des échantillons :

Les échantillons fournis à la plate-forme ne doivent pas présenter de risques biologiques, radiologiques ou toxicologiques avérés. La conformité des échantillons par rapport au cahier des charges établi (identification, nombre, type, qualité de conservation) est vérifiée à réception. La plate-forme s'autorise à refuser des échantillons qui lui seront délivrés dans de mauvaises conditions. Les échantillons sont conservés jusqu'à la fin du projet, dans un congélateur -80°C équipé d'une alarme via message électronique et dont la température est enregistrée en continu. Après la remise des résultats, les échantillons restants seront traités comme indiqué par le laboratoire demandeur dans la fiche projet (destruction, renvoi à la charge du laboratoire demandeur, changement de finalité).

Gestion et sauvegarde des données

Les données générées dans le cadre des collaborations scientifiques sont sauvegardées jusqu'à publication des résultats et sans excéder une période de 2 ans. Un espace invité commun est mis à la disposition des utilisateurs de la plate-forme. Il est du ressort de chaque utilisateur de ne pas stocker ses données sur le disque dur des ordinateurs. Les données des prestations de service peuvent être accessibles en ligne dans un espace ftp dédié et ne seront pas conservés sur la plate-forme.

Confidentialité

Chaque partenaire s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques provenant de l'autre partenaire. Sont concernées les connaissances antérieures appartenant à l'autre partenaire dont ce dernier pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution des projets et ce, tant que ces informations ne sont pas accessibles au public. Cet engagement restera en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature de la fiche projet, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance du projet.

Propriété intellectuelle

Les résultats communs des projets de collaborations scientifiques sont la copropriété de chacun des partenaires au prorata des apports inventifs sauf stipulation contraire.

Les résultats des projets de prestation de service sont la propriété du porteur de projet après le paiement des sommes dues pour la réalisation du projet.

Les savoir-faire et connaissances mis en œuvre par Protim et notamment le procédé de production pour réaliser les prestations de service restent la propriété de Protim. En conséquence, toute amélioration du savoir-faire pour la réalisation de travaux particuliers demeurera la propriété de Protim qui sera nécessairement associée à toute demande relative à la propriété intellectuelle.

Hygiène et sécurité

Un livret d'accueil « Prévention et Sécurité pour les nouveaux entrants » est fourni à chaque nouvel utilisateur de la plate-forme dans lequel se trouvent les consignes usuelles de laboratoire devant être respectées. Dans le couloir de la plate-forme est exposé un tableau d'affichage Hygiène et Sécurité sous lequel se trouve le Registre H&S. Tout incident devra être signalé à l'assistante de prévention et mentionné sur le registre.

Collaboration scientifique

La plate-forme propose la prise en charge sur un mode collaboratif de programmes protéomiques conséquents. Ces projets, qui demandent généralement des savoir-faire et technologies de pointe, impliqueront le support de plusieurs personnels de la plate-forme.

Une fois le projet accepté par la plate-forme, une réunion préparatoire est programmée avec l'équipe demandeuse, au cours de laquelle sont présentés, discutés et définis :

- le projet et ses objectifs biologiques;
- la qualité, la quantité et la disponibilité des échantillons biologiques concernés;
- les avantages et limites des technologies utilisables dans le cadre du projet ;
- le degré d'implication d'un ou de plusieurs membres de l'équipe demandeuse dans les travaux ;
- l'implication de personnels de la plate-forme ;
- les contraintes de réalisation du projet (*e.g.*, budget disponible, agenda, encadrement de doctorant...);

Un chef de projet est désigné par la plate-forme. Il sera en charge, conformément au cahier des charges, du bon déroulement du projet, de la réalisation des travaux sur la plate-forme, de la rédaction des rapports d'analyse et sera l'interlocuteur privilégié de l'équipe demandeuse. L'agenda de réalisation du projet prend effet à la date de livraison des échantillons et non pas à la date de d'acceptation du projet. La réception d'échantillons à la date convenue fait l'objet d'un accusé de réception au porteur de projet. Les échantillons délivrés à la plate-forme dans de mauvaises conditions (*e.g.*, échantillons décongelés, tubes fêlés...) seront systématiquement refusés.

Tout retard dans la mise à disposition des échantillons par rapport à la date initialement prévue devra être anticipé et signalé à la plate-forme. Le chef de projet établira avec l'équipe demandeuse un nouvel agenda de réalisation. Si une immobilisation d'instruments (*e.g.*, panne prolongée) était susceptible d'impacter significativement le déroulement du projet, l'équipe collaboratrice en serait immédiatement informée. Un nouvel agenda de réalisation sera établi.

Dans le cas des collaborations scientifiques, l'accès aux locaux de la plate-forme par des personnels extérieurs n'est pas possible sans la présence du chef de projet. L'accès à la salle blanche n'est pas autorisé sans accompagnement par un ingénieur.

La plate-forme ayant un devoir de formation, l'encadrement d'un doctorant ou post-doctorant fait l'objet d'une attention particulière et son périmètre devra être défini lors de la réunion préparatoire.

Facturation

Préalablement au démarrage d'un projet, un devis estimatif du coût des consommables et analyses est délivré au porteur de projet. Celui-ci devra fournir à la plate-forme le bon de commande correspondant au montant estimé des travaux. La plate-forme ne réalisera pas d'analyses supplémentaires, même si celles-ci s'avèrent nécessaires, sans l'accord écrit du porteur de projet et la réception d'un bon de commande complémentaire.

Les consommables utiles à la réalisation des analyses, qui s'appuient sur des techniques très complexes, sont obligatoirement fournis par la plate-forme et ne peuvent en aucun cas être apportés par l'équipe

demandeuse. Les tarifs des analyses incluent la quote-part "contrats d'entretien & fonctionnement courant" (voir paragraphe Tarification, page 2).

Valorisation des résultats

Les collaborations scientifiques avec Protim peuvent nécessiter l'implication technique et intellectuelle de plusieurs personnels de la plate-forme. Ces derniers devront apparaître au nombre des auteurs des publications, communications écrites ou orales utilisant les données obtenues, et ceci à hauteur de leur implication dans la collaboration. En cas de litige, le Directeur de la plate-forme est le seul habilité à décider du degré d'implication effective des personnels sous sa responsabilité dans des travaux collaboratifs.

La plate-forme s'engage à délivrer au porteur de projet les résultats obtenus sous un format respectant les guidelines de journaux de protéomique en vigueur au moment de la rédaction du rapport d'analyse (*i.e.*, Molecular and Cellular Proteomics, Journal of Proteome Research, Proteomics et Journal of Proteomics). Les données brutes sont conservées sur la plate-forme jusqu'à publication des résultats et sans excéder une période de 2 ans.

La soumission d'un manuscrit ou d'une communication écrite issue de tout ou partie des travaux réalisés dans le cadre d'une collaboration scientifique et impliquant des personnels de la plate-forme ne sera possible qu'après relecture de la version finale du document par le directeur de la plate-forme et son accord écrit.

Aucune collaboration scientifique ne sera initiée sans un bon de commande engagé et sans l'acceptation de la présente convention d'utilisation (fiche projet originale signée).

Prestation de service

Dans le cas de demandes d'analyses non valorisables par des publications/communications scientifiques, la plate-forme propose un mode d'accès de type prestation de service dont le mode de fonctionnement est équivalent au mode prestation collaborative à l'exception de la facturation, de la valorisation et des règles de propriétés intellectuelle (voir chapitres correspondants p. 2 et 3).

Développement technologique

Protim mène deux programmes de développement technologique en Imagerie par spectrométrie de masse et Protéomique intégrative. Divers travaux sont menés pour lesquels une validation de développements méthodologiques se fait dans le cadre de projets de recherche biologiques variés. Des appels d'offres peuvent être ouverts auprès de la communauté scientifique dans le but d'identifier des projets pour lesquels ces développements seraient susceptibles de constituer une réponse technologique pertinente.

Une fois le projet identifié par la plate-forme, une réunion préparatoire a lieu avec l'équipe collaboratrice, au cours de laquelle sont présentés, discutés et définis :

- le projet et ses objectifs technologiques ;
- le projet et ses objectifs biologiques ;
- la qualité, la quantité et la disponibilité des échantillons biologiques concernés ;
- le degré d'implication des personnels de la plate-forme ;
- le degré d'implication souhaité de l'équipe collaboratrice dans le projet ;
- l'agenda de réalisation du projet et les contraintes de la plate-forme ;

Page 5/6

- l'estimation du coût du projet pour la plate-forme en ressources humaines, consommables et analyses.

Dans la mesure où il s'agit des travaux de recherche propres de la plate-forme, tous les aspects de la collaboration sont sous la supervision de son directeur. L'agenda de réalisation du projet tient compte de la date de livraison des échantillons et non pas de la date d'acceptation du projet. Tout retard dans la mise à disposition des échantillons devra donc être anticipé et signalé à la plate-forme. La réception d'échantillons à la date convenue fait l'objet d'un accusé de réception à l'équipe collaboratrice. Les échantillons délivrés à la plate-forme dans de mauvaises conditions (*e.g.*, échantillons décongelés...) seront systématiquement refusés. Compte tenu de l'originalité technologique des projets, l'implication d'un doctorant ou post-doctorant de l'équipe collaboratrice est possible. Le cadre de cette participation sera précisé lors de la réunion préparatoire. Les conditions d'accès à la plate-forme pour les membres de l'équipe collaboratrice seront définies lors de la réunion préparatoire.

Facturation

Dans le cas des projets de développement technologique, l'intégralité des coûts des travaux menés sur la plate-forme est prise en charge sur son propre budget de R&D. Aucune facturation ne sera émise pour les travaux réalisés. Les coûts relatifs à la préparation des échantillons, de même que des validations biologiques si elles s'avèrent nécessaires, restent cependant à la charge de l'équipe collaboratrice.

Valorisation des résultats

Dans la mesure où les projets de développement technologique concernent les travaux de recherche propres de la plate-forme, la valorisation de ces travaux sous la forme de publications, communications écrites ou orales suivra les règles ci-dessous :

- Le premier auteur est un ingénieur de la plate-forme.
- Le dernier auteur est le directeur de la plate-forme.

Les membres de l'équipe collaboratrice ayant participé au projet apparaîtront au nombre des auteurs des publications, communications écrites ou orales issues de ces travaux à hauteur de leur implication dans la collaboration. Un co-premier auteur, voire également un co-dernier auteur, est possible si un degré d'implication important est demandé par la plate-forme à l'équipe collaboratrice. En cas de litige, les responsables des deux entités tenteront de trouver un accord amiable qui satisfasse les deux parties dans un souci de valorisation rapide des travaux.

La plate-forme produira ses résultats sous un format respectant les guidelines des journaux de protéomique dans la mesure où ces derniers sont, pour les projets de développement technologique, la cible principale de publication. Les données brutes sont conservées et archivées sur la plate-forme.

La soumission d'un manuscrit ou d'une communication écrite issue de tout ou partie des travaux réalisés dans le cadre d'un projet de développement technologique sera réalisée par la plate-forme. Elle ne sera possible qu'après relecture de la version finale du document par le responsable de l'équipe collaboratrice et avec son accord écrit.

Aucune collaboration de Développement technologique ne sera initiée sans l'acceptation par l'équipe collaboratrice de la présente convention d'utilisation (fiche projet originale signée).